



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Déclaration des revenus de l'année 2021

#### **Rappel : Les contribuables ont jusqu'au 31 mai 2022 pour remplir leurs obligations fiscales**

La campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus perçus en 2021 s'achèvera dans quelques jours. En effet, conformément aux dispositions de l'article 175 du CGI de Saint-Martin, la date limite de dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu est fixée au 31 mai 2022.

La collectivité vous invite donc à remplir votre déclaration de revenus de 2021 et à la retourner au Pôle fiscal du Centre des Finances Publiques (CFP) de Saint-Martin avant cette date.

Les déclarations peuvent être déposées :

- par courrier au 16, rue Jean-Jacques Fayel – BP 1084 – 97061 SAINT-MARTIN Cedex.
- par dépôt dans la boîte aux lettres située à l'entrée du Pôle fiscal.

Si vous n'avez pas reçu votre déclaration, vous pouvez la retirer :

- sur le site internet dédié : <https://www.impots-saint-martin.fr>. Sur ce site, vous trouverez également l'ensemble des informations et des formulaires liés à la campagne de déclaration des revenus.
- dans les Maisons France Services (MFS) situées à Quartier d'Orléans et à Sandy Ground aux horaires d'ouverture habituels.

Pour toute question, les contribuables peuvent :

- Contactez le Pôle fiscal :
  - Par mail : [cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr)
  - Par téléphone : 0590 29 25 71 ou 0590 87 71 75
  - Par le biais du site internet

Le Pôle fiscal est par ailleurs ouvert tous les jours de 8h00 à 12h00, jusqu'au 31 mai prochain.

- Se rendre dans les Maisons France Services (MFS) où des permanences sont assurées par les agents du CFP :
  - Tous les mardis du mois de mai, à la MFS de Quartier d'Orléans de 8h30 à 12h00
  - Tous les vendredis du mois de mai de 9h00 à 12h00 à la MFS de Sandy Ground

**Nous vous remercions par avance de faire acte de citoyenneté et de remplir vos obligations fiscales avant le 31 mai 2022, délai de rigueur.**